



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 46049

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les préoccupations exprimées par la fédération d'écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres (FESIC) concernant la situation financière de ces grandes écoles. Réparties sur toute la France, les 26 écoles que compte la FESIC accueillent 17 000 étudiants et délivrent 3 200 diplômes chaque année. En outre, elles emploient 1 500 salariés permanents et 2 600 chargés de cours. Compte tenu de leur mode de financement, la pérennité de ces grandes écoles est aujourd'hui menacée, notamment en raison de la diminution du produit de la taxe d'apprentissage du fait des dispositions en cours, et des nouvelles directives sur la fiscalité qui viendront freiner les relations entre ces écoles et les entreprises. Aussi, la FESIC souhaite-t-elle vivement que la participation financière de l'Etat soit augmentée à hauteur de la moitié du coût total des étudiants par an, soit 40 000 francs par étudiant et par an. Compte tenu du fait que la mission de service public de la FESIC est unanimement reconnue, et afin de permettre à chaque étudiant de poursuivre des études supérieures selon ses libres choix, il lui demande quelles mesures il compte mettre en oeuvre afin de conforter la situation financière de ces grandes écoles.

Texte de la réponse

Le financement dont bénéficient, de la part du ministère de l'éducation nationale, les écoles de la fédération d'écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres (FESIC), au titre du chapitre 43-11, article 10, est nettement supérieur à celui accordé aux autres établissements d'enseignement supérieur privé dispensant le même type de formation. Le ministre de l'éducation nationale rappelle qu'il maintient son soutien financier pour les établissements relevant de la FESIC. De plus, l'expérimentation de la politique contractuelle devrait permettre à certains de ces établissements, en fonction, notamment, de la pertinence pédagogique des formations dispensées et de la qualité de l'insertion professionnelle, d'engager avec l'Etat une démarche contractuelle leur permettant d'obtenir un soutien financier accru.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46049

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2000, page 2799

Réponse publiée le : 10 juillet 2000, page 4161